



Commune de Juprelle

BIENVENUE AUX
**conteneurs
à puces !**



À partir du 1^{er} janvier 2022,
la collecte de vos déchets ne se
fera plus en sacs, mais dans deux
conteneurs : **un vert et un gris !**

Que pouvez-vous mettre dans vos conteneurs ?



Conteneur vert

Votre conteneur vert est destiné aux déchets biodégradables. Vous pouvez y jeter :

- **Vos résidus alimentaires** : légumes, fruits, viande, poisson, restes de repas, os, produits laitiers, pain, céréales, marc de café, filtres, sachets de thé, coquilles d'œuf ou de moules.
- **Vos résidus de jardinage** : feuilles, gazon, déchets de haies taillées, branches, brindilles, plantes, fruits tombés, mauvaises herbes.
- **D'autres déchets organiques** : essuie-tout, mouchoirs, boîtes de pizza souillées, sacs de sucre et de pomme de terre en papier, litière pour chat biodégradable, copeaux/sciure de bois.

Les déchets organiques

=40%

du volume de nos ordures ménagères !



Conteneur gris

C'est le conteneur de vos déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire tous les déchets non recyclables :

- **Des objets en plastique autres que des emballages** : vieux jouets cassés, bottes ou sandales en plastique, CD, DVD et leurs pochettes, etc.
- **Des déchets qui ne peuvent pas être recyclés** comme : chaussures ou vêtements usés ou troués, papier alu, anciennes ampoules à incandescence, emballages de compote ou de jus, emballages souples de nourriture pour chat, boîtes de chips, photos, langes, litière non-biodégradable, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, lingettes à usage unique, cheveux, poils d'animaux, poussière, etc.
- Des **objets coupants**, comme la vaisselle cassée, etc.

C'est donc tout ce qui ne va ni dans le conteneur vert, ni dans le sac blanc, ni dans le sac bleu PMC, ni dans les papiers-cartons, ni dans les bulles à verre et ni dans une des filières de recyclage proposées dans les recyparcs.

Un sacré saut de puce !

Chaque conteneur est équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier l'adresse du bénéficiaire. Les camions de collecte disposent d'un lecteur de puces et d'un système d'enregistrement du poids des déchets.

Chaque mardi, lors de la collecte, vos conteneurs sont pesés avant et après avoir été vidés. Les éventuels déchets qui resteraient dans le fond ne sont donc pas comptabilisés.

Votre taxe-déchets annuelle est calculée sur base du principe du Coût Vérité. Ce qui garantit une taxe juste, basée sur les chiffres de votre propre production de déchets.

Ce sont des camions bi-compartimentés. Si les conteneurs sont relevés le même jour et vidés dans le même camion, les déchets ne sont donc JAMAIS mélangés.



LA VIDANGE DES CONTENEURS SE FERA LE MARDI SUR TOUTE LA COMMUNE. SURVEILLEZ VOTRE CALENDRIER INTRADEL.

Suivez votre production de déchets

Vous pouvez suivre votre production de déchets via «Mon conteneur en ligne», accessible sur le site d'Intradel www.intradel.be

Avec votre login et votre mot de passe, vous aurez accès à vos données de collecte personnelles, comme le nombre de levées de vos conteneurs et les poids des déchets collectés.

Votre taxe compte une partie forfaitaire :

- 30 levées par ménage
- 25kg/an par personne de déchets ménagers organiques
- 50kg/an par personne de déchets ménagers résiduels

Voici les coûts pour les levées et quantités supplémentaires :

- Levée supplémentaire : 1 €
- Déchets résiduels : 0,50 €/kg
- Déchets organiques : 0,08 €/kg

Suivez votre production de déchets via «Mon conteneur en ligne», accessible sur le site intradel.be



Comment réduire vos déchets ?

Faites votre propre compost !

Le compostage, c'est la transformation des déchets organiques en un amendement utile pour votre jardin : le compost.

Composter, cela vous permet :

- De réduire vos déchets organiques ;
- D'éviter l'achat d'engrais ou de terreau pour votre jardin.

Bref, le compostage à domicile, c'est tout bénéfique pour l'environnement et pour votre portefeuille.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le compostage sur le site d'Intradel www.intradel.be, dans la rubrique «Produire moins de déchets > Réduire ses déchets ménagers > Réduire mes déchets organiques»



Et si vous adoptiez une poule ?

La poule est omnivore et mange presque tout et surtout nos déchets : épiluchures, légumes abîmés, gras du jambon, restes de repas... Une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an ! Ce sont autant de déchets qui ne se retrouvent pas dans votre conteneur vert. Et en plus, elle vous offre un œuf tout frais chaque jour.

La commune de Juprelle met à votre disposition des poules.

Pour plus d'infos : conteneurs@juprelle.be
Tél. : 0491 34 04 71

Collecte de déchets verts à domicile

Vous pouvez vous abonner à SOFIE pour une collecte de vos déchets verts à domicile : tontes de pelouses, tailles de haies, branches d'arbres... Plus besoin de vous rendre au recyparc pour vous en débarrasser !

Toutes les semaines, de mars à novembre, au jour fixé, vous déposez votre conteneur devant votre domicile et un camion vient le vider.

Le tarif annuel varie en fonction de la taille du conteneur que vous souhaitez :

140l = 75 €/an

240l = 130 €/an

660l = 295 €/an

Pour toute question ou information complémentaire :

www.vertdesofie.be
ou **0497 70 11 00**

La commune de Juprelle, en collaboration avec Intradel, vous propose d'acquérir un fût de compostage dans le cadre d'une commande groupée. Ce fût à compost d'une contenance de 292 litres, est livré avec un tige mélangeuse.

MODALITÉS PRATIQUES

- **Versez la somme de 48 €** sur le compte **BE38 0910 00 43 1172** de l'Administration communale, avec, en communication : Fût de compostage, votre nom et numéro de téléphone.
- Le fût sera à venir chercher au Service des Travaux :
Rue Provinciale, 123
4451 Voroux-lez-Liers

Faites appel à la Ressourcerie du Pays de Liège

La Ressourcerie du Pays de Liège vous propose une collecte à domicile de vos encombrants.

Comment ça marche ?

- Prenez contact avec l'équipe de collecte au **04 220 20 00** ;
- Donnez la liste la plus complète possible des encombrants à venir enlever ;
- Placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble (pas sur le trottoir) le jour convenu ;
- Groupez les pièces multiples, liez les planches, placez les petits objets dans les boîtes en carton...
- La Ressourcerie reprend tous vos encombrants en bon ou en mauvais état.

Les 2 premiers enlèvements (de maximum 3m³) sont gratuits. Les prochains passages vous seront facturés au prix de 45 €/3m³.



Pour toute information complémentaire

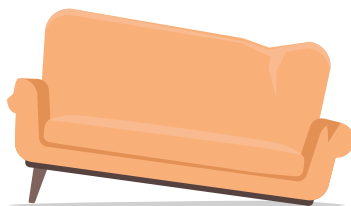
conteneurs@juprelle.be

Ressourcerie du Pays de Liège :
04 220 20 00

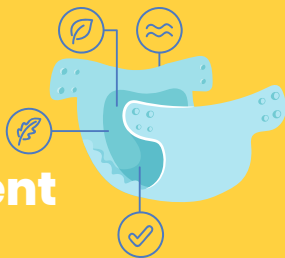


Mais avant de jeter un objet encombrant, pensez...

- **À le réparer** : beaucoup d'objets peuvent être réparés. Si nécessaire, faites appel à un ami ou à un professionnel. Vous pouvez aussi vous rendre dans un Repair Café. Toutes les infos sont sur www.repairtogether.be ;
- **À le donner** : ce qui est encore en bon état, mais ne vous sert plus, peut faire le bonheur de quelqu'un d'autre ;
- **À le vendre ou à l'échanger** : brocante, sites de vente, bourses d'échanges... ce ne sont pas les solutions qui manquent ;
- **À le transformer** : avec un peu d'imagination et quelques tutos trouvés sur le web, transformez un objet cassé en un autre objet utile ou à un élément de déco.



Comment réduire vos déchets ?



Passez aux langes lavables

À raison de 5 couches par jour en moyenne, bébé porte de **4.500 à 6.000 langes**, depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il soit propre ! En utilisant des langes lavables, ce sont autant de déchets évités.

Les langes lavables n'ont plus rien à voir avec leurs ancêtres. Ils sont adaptés à la morphologie de bébé, ils sont faciles à utiliser et se déclinent en différents systèmes et tailles afin de répondre au mieux aux besoins et au quotidien des parents.

Les langes lavables :

- Sont meilleurs pour le bébé : ils laissent respirer la peau et sont **dépourvus de substances chimiques allergisantes** ;
- Sont meilleurs pour **l'environnement**, parce que fabriqués pour la plupart en coton, en chanvre, en bambou ou autres matières naturelles ;
- Sont plus **économiques** : certes plus chers à l'achat, les langes lavables sont un investissement qui vous permet, au final, d'**économiser 400 à 650 €** par rapport aux langes jetables.



Le guide pratique des recyparcs, reprenant toutes les matières acceptées et les règles de fonctionnement des recyparcs, se trouve sur le site d'Intradel : Accueil > Actualités > Conseils

L'**accès au recyparc** est compris dans votre taxe forfaitaire, sur simple présentation de votre carte d'identité. L'accès pour les commerçants et indépendants est autorisé moyennant une inscription préalable et l'achat d'une carte prépayée.

Conditions détaillées sur www.intradel.be/pack

Recyparc de Juprelle

Chaussée de Tongres
4450 Juprelle
Tél. : 04 239 16 19

Recyparc de Bassenge

Rue du Frêne
4690 Boirs
Tél. : 04 286 40 36

Recyparc d'Ans

Rue de Jemeppe
4431 Loncin
Tél. : 04 247 25 27

Ouverts du mardi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Ouverts le samedi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Fermés les dimanches et lundis.



Déposez votre sapin à la collecte en porte-à-porte

Le ramassage des sapins de Noël est prévu le 11 janvier 2022 sur l'ensemble de la commune.

- Les sapins doivent être déposés sur le trottoir, devant votre domicile, le jour du passage.
- Uniquement les sapins naturels dégaris de toute décoration, du pot ou du pied.

Les sapins ramassés seront acheminés au biocentre de Grâce-Hollogne pour y être **traités et transformés en compost.**

N'oubliez pas le recyparc

Créés il y a presque 30 ans, les recyparcs d'Intradel (49) sont des sites aménagés pour permettre la collecte sélective de différentes fractions (32 à l'heure actuelle) en vue de les recycler, de les valoriser ou de les traiter dans le respect des exigences environnementales.

Ils accueillent, en moyenne, près de 8.000 visiteurs par jour et les citoyens y déposent quelque 230.000 tonnes de déchets par an.



La commune de Juprelle vous propose un service de broyage de branches à domicile, tous les derniers mardis du mois.

Les branches à broyer ne peuvent pas excéder 14 cm de diamètre et doivent être placées devant chez vous, sur le domaine public.

Attention : les ouvriers communaux ne ramasseront pas vos tas de feuilles, pelouses, plantes, bûches, troncs, racines, pots de fleurs....

Infos pratiques

50€ à payer à l'avance pour la première heure.

- Soit sur le compte de la Commune **BE38 0910 0043 1172**
Communication :
Broyage + votre nom et adresse + votre numéro de téléphone
- Soit en espèces au service de la Recette Communale – Rue de l'Eglise 20 à 4450 Juprelle
- Toute ½ heure supplémentaire sera facturée 25 € et devra être payée via virement prérempli délivré immédiatement.

Vous pouvez garder le broyat ou bien demander aux ouvriers communaux de le reprendre.

Broyat gratuit selon les disponibilités.

Informations complémentaires :
Service des Travaux : **04 273 77 70**

Les conteneurs, c'est 4 x mieux que les sacs !

1

C'est plus ergonomique :
plus facile à déplacer et
à transporter

2

C'est plus propre :
fini les sacs éventrés
sur le trottoir

3

C'est plus solide :
fini les sacs qui se déchirent

4

Cela soulage le travail des
collecteurs

Une Directive européenne

La collecte séparée des déchets organiques est la réponse à une Directive du Parlement européen qui l'impose aux pays membres pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Tous les pays européens ne sont pas au même stade d'avancement en la matière. Même s'il y a encore du travail à faire, la Wallonie n'est pas dans les derniers de classe avec près de 60.000 tonnes de déchets organiques collectés séparément.

C'est donc tout logiquement que notre commune a adopté cette collecte sélective. Une collecte organisée par conteneurs, plus simples, plus ergonomiques et plus propres que par sacs. Cette solution nous évite également de voir les habitants de communes voisines qui n'appliquent pas encore cette double collecte de venir déposer leurs sacs sur notre territoire.



Commune de Juprelle

Nous comptons sur vous pour poursuivre vos efforts de tri afin de réduire au maximum notre production de déchets.

Pour toute information complémentaire sur ce changement de collecte :

Guy DJIKOLMBAI BOMIA

*Employé Action Propreté Publique
- Environnement*

Service des travaux

04 273 77 71